



PRÉFET DU VAR

Vu pour être annexé à l'acte municipal
en date du :



Le Maire

10 MARS 2016

François ARIZZI

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service Aménagement Durable

ARRETE PREFECTORAL
du 15 FEV. 2016

approuvant les modifications du plan de prévention
des risques naturels d'incendies de forêt
de la commune de Bormes les Mimosas prescrites
par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015

LE PREFET DU VAR
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2014 portant approbation du plan de prévention des risques d'incendie de forêt (P.P.R.I.F) de la commune de Bormes les Mimosas,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2015 prescrivant les modifications du plan de prévention des risques d'incendie de forêt (P.P.R.I.F) de la commune de Bormes les Mimosas,

Vu le compte-rendu de la réunion de concertation du 16 décembre 2015 à la salle des fêtes de la commune de Bormes les Mimosas concernant les modifications du PPRIF de Bormes les Mimosas au cours de laquelle les personnes présentes n'ont pas émis d'observations particulières,

Vu le registre mis à la disposition du public en mairie de Bormes les Mimosas du 17 décembre 2015 au 19 janvier 2016 dans lequel le public n'a pas émis de remarques particulières sur l'objet des modifications du PPRIF de Bormes les Mimosas,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

